



**PRÉAVIS MUNICIPAL**

**44/2025**

**DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHÉSEREX À RÉGION DE NYON**  
**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION DE M. FRANÇOIS MATHEY**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Préambule**

Le présent préavis est une réponse à la motion « Adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon » déposée par M. François Mathey, conseiller communal, lors de la séance du Conseil communal du jeudi 10 octobre 2024.

## **Historique**

### **Un petit historique de l'actuelle Région de Nyon avec la commune de Chésereux s'impose.**

1997 est l'année de création de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise (**ARN**).

Cette association regroupait toutes les communes du district de Nyon sauf Arnex-sur-Nyon. Son but principal était de coordonner l'aménagement du territoire du district par un plan directeur régional. D'autres préoccupations liées au développement économique, aux transports publics et au tourisme s'y sont greffées.

Dès 1999, un groupe de travail s'est constitué et a proposé la création d'un **Conseil régional** pour reprendre les objectifs de l'ARN et d'y ajouter d'autres buts liés à la promotion économique et aux activités sociales et culturelles.

La rédaction des premiers statuts de ce Conseil a soulevé des critiques de fond et de forme de la Municipalité de Nyon d'alors. Ces remarques concernaient la représentativité des membres, le mode de financement et le budget inadéquat par rapport aux tâches visées. Il a fallu attendre la législature suivante pour concrétiser un Conseil régional représentant la quasi-totalité du district.

Notre conseil communal avait décidé, le 29 novembre 2007, d'adhérer au Conseil régional du district de Nyon, alors que cette adhésion avait été refusée le 27 mars 2003.

Par la création du nouveau district de Nyon en 2008, le Conseil régional a regroupé 42 communes sur 47.

De nombreuses évolutions ont marqué le Conseil régional, surtout dans le domaine du financement des projets.

Le Plan d'Investissement Régional (PIR) adopté par 33 communes en 2013, dont Chésereux, n'a pas atteint le seuil requis pour l'approbation d'un dispositif de financement solidaire.

En mai 2015, après de nombreuses séances de travail d'une commission d'études intégrant des représentants de communes ayant approuvé et désapprouvé le concept d'investissement PIR, un nouveau mécanisme de financement a été proposé : le Dispositif des Investissements Solidaires de la REgion Nyonnaise (**DISREN**).

./.

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésérèx à Région de Nyon**

---

Cette commission a confirmé la pertinence du renforcement de la solidarité régionale afin de pouvoir concrétiser les divers projets auxquels notre région doit faire face, tels que :

- La croissance de la population, l'une des plus importante dans notre région.
- Les équipements communautaires, les axes routiers, les transports publics, les équipements sportifs et culturels qui doivent suivre l'évolution de la croissance démographique.
- Les services à la population tant sur le plan social que culturel, etc.

Il faut être conscient qu'une commune seule n'a pas la capacité de résoudre les questions liées au développement régional.

L'expérience de ces dernières années a démontré que le Conseil régional permet de concentrer des forces et que la solidarité régionale favorise la réalisation de projets. En effet, le Canton et la Confédération n'interviendraient pas avec des soutiens sans un engagement fort et coordonné des communes de la région.

Lors de sa séance du 3 décembre 2015, après un débat très nourri, le Conseil communal de Chésérèx a refusé le préavis 57/2015, soit d'adhérer au « Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise – DISREN » par 13 non, 8 oui, 4 abstentions.

L'année suivante, lors du Conseil communal du 8 décembre 2016, une motion a été déposée par M. Francis Baud, conseiller communal à ce moment-là, demandant le « Retrait de la commune de Chésérèx de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée Conseil régional du district de Nyon ».

Cette demande de retrait étant conforme à l'article 8 des statuts du Conseil régional, moyennant un préavis de 24 mois, la Municipalité a été mandatée de présenter un préavis de « sortie » dans un délai d'un an afin de pouvoir quitter le Conseil régional au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en cas d'acceptation du retrait par le Conseil communal.

**Le préavis 21/2017** « Retrait de la commune de Chésérèx de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée Conseil régional du district de Nyon – Réponse de la Municipalité à la Motion de M. Francis Baud » a été présenté lors de la séance du Conseil communal de Chésérèx du 7 décembre 2017.

En conclusion, le rapport de la commission ad hoc, composée de 4 membres, estimait que le fait de ne plus faire partie du Conseil régional était une désolidarisation du district et de la région et demandait au Conseil communal de refuser le retrait de la commune du Conseil régional.

Un rapport minoritaire du 5<sup>e</sup> membre de la commission ad hoc précisait que la commune de Chésérèx n'avait rien à attendre du Conseil régional, bien que par les divers projets réalisés, la commune de Chésérèx sait participer au bien-être des habitants de la région...

Un rapport négatif de la commission des finances estimant également que la commune de Chésérèx, étant hors du DISREN, n'avait aucun intérêt à supporter des coûts de fonctionnement élevés pour une valeur ajoutée peu convaincante.

Les 37 conseillers du Conseil ont voté, par 21 oui et 16 non, en vue d'entreprendre les démarches nécessaires au retrait de la commune de Chésérèx de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée Conseil régional du district de Nyon, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

./.

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésérèx à Région de Nyon**

---

Depuis 6 ans, la commune de Chésérèx, de même que les sociétés sportives, culturelles et autres de Chésérèx ont le grand désavantage de ne pas ou plus avoir la possibilité d'être soutenues par Région de Nyon.

**Toutefois, la commune de Chésérèx et ses habitants profitent de toutes les infrastructures régionales réalisées ces dernières années et de services offerts à la population de la région.**

Quelques exemples d'infrastructures et de soutiens réalisés via Région de Nyon et le DISREN :

- la mobilité (par ex. toutes les étapes d'infrastructures de réaménagement de la Route Suisse (RC1) de Rolle à Mies),
- les aménagements divers pour promouvoir et favoriser la mobilité douce,
- les offres ciblées pour encourager l'utilisation des transports publics,
- les investissements pour améliorer et favoriser les aménagements du domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes, afin de permettre la restructuration « 4 saisons » de Télé-Dôle S.A.,
- les divers réseaux agroécologiques,
- les soutiens sportifs (par ex. le complexe multisport de Colovray),
- les soutiens culturels (par ex. le Musée du Léman, l'Usine à Gaz, etc.),
- les soutiens au tourisme,
- et d'autres que vous pouvez découvrir sur le site de Région de Nyon (<https://regiondenyon.ch>).

### **Retombées directes à Chésérèx dues au retrait de Région de Nyon**

Comme mentionné ci-dessus, les inconvénients sont nombreux et notre « esprit de non-solidarité » implique le refus de Région de Nyon d'entrer en matière pour quelque soutien que ce soit.

De ce fait, sont pénalisés :

- **les sociétés sportives** actives à Chésérèx, qui organisent des manifestations/compétitions régionales, cantonales voire fédérales, telles que la VTT La Barillette, la Fédération suisse de gymnastique (FSG) Gingins-Chésérèx, le Trail de la Dôle, le Tennis-Club Chésérèx-Gingins pour le tournoi Open de Chésérèx en fauteuil roulant, etc.
- **la culture** avec les concerts et expositions organisés dans l'Abbaye de Bonmont,
- **le tourisme** pour l'étude et la réalisation de parcours VTT dans nos forêts,
- **la mobilité** par la réalisation de pistes cyclables favorisant la mobilité douce,
- **l'économie** pour les entreprises qui ne peuvent pas demander de soutiens régionaux,
- etc.

./.

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon**

---

**Organisation et fonctionnement de Région de Nyon**

La structure organisationnelle de Région de Nyon est comparable à celle d'une commune.

L'organe délibérant, le Conseil intercommunal (CI) de Région de Nyon est composé, à ce jour, de 105 membres délégués des communes membres, représentant un total de 152 voix.

Le nombre de voix de cette délégation est proportionnel à la population, soit une voix de base pour chaque commune et une voix pour 1'000 habitants ou par fraction de 1'000 habitants.

Les délégués proviennent à la fois des Conseils communaux ou généraux (législatif) ou des Municipalités (exécutif).

La part de voix attribuée au législatif communal ne peut excéder 50 % des voix portées par la commune membre. Les décisions sont prises à la double majorité des voix et des communes assurant ainsi une représentativité des petites communes.

Le Comité de direction (CODIR) se compose de sept à onze membres, actuellement neuf membres, élus par le CI et pris en son sein. Les villes de plus de 10'000 habitants (Nyon et Gland) disposent chacune d'un siège de droit. En principe, il est tenu compte d'une répartition géographique. Les dicastères du CODIR sont actuellement : direction et administration, communication, mobilité, tourisme, environnement, territoire, finances, culture et sport, économie.

Les autres instances (secrétariat, commissions) ainsi que le mécanisme de fonctionnement (législatures, assemblées, attributions, etc.) sont comparables à ceux des communes vaudoises.

De plus, Région de Nyon assure deux mandats qui lui ont été délégués par le Canton de Vaud :

1. Elle joue le rôle d'organisme régional de développement économique, étant ainsi la porte d'entrée aux subventions cantonales dans le cadre de la loi sur l'aide au développement économique (LADE).
2. Région de Nyon a aussi la responsabilité de la partie vaudoise du bureau d'agglomération, permettant l'élaboration des mesures d'agglomération qui ont pour but la réalisation de projets d'envergure.

Cet outil de planification permet de mobiliser des subventions fédérales jusqu'à hauteur de 40 %, réduisant ainsi considérablement l'impact financier direct sur nos communes.

En aucun cas Région de Nyon se définit comme une « supra-commune ». Elle joue avant tout le rôle de coordinateur et de catalyseur dans le développement régional en mettant en avant l'aspect de la solidarité intercommunale et régionale. Elle se définit comme un « outil » mis à disposition des communes.

En 2024, par exemple, le CI s'est réuni à 5 reprises et a traité 12 préavis.

./.

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon**

---

**Financement**

Il faut distinguer le budget de fonctionnement de Région de Nyon et le financement des projets qu'elle traite.

Le financement du fonctionnement de Région de Nyon est assuré par une participation des communes membres à hauteur de CHF 25.00 par habitant et par an. Pour la commune de Chésereux, cela représenterait environ CHF 32'000.00.

Les projets sont financés :

- soit par des taxes affectées (par ex. : une participation équivalant à CHF 90.00 par habitant au fond régional pour une mobilité collective couvrant la période 2024-2034),
- soit par le mécanisme de financement DISREN, mis en place courant 2017, puis renouvelé via des préavis pour des périodes de 5 ans dont l'échéance est arrivée le 30 juin 2025.

Une nouvelle reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) est actuellement soumise à toutes les communes membres ou à le devenir, pour une validité indéterminée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si le Conseil communal de Chésereux décidait de rejoindre Région de Nyon, un préavis séparé serait alors soumis au Conseil communal pour la séance du 11 décembre 2025.

**Réalisations**

Depuis l'entrée en vigueur du DISREN, de 2017 à mi-juillet 2025, ce ne sont pas moins de 34 projets de demandes de crédits qui ont été présentés et acceptés pour divers dossiers concernant des investissements régionaux pour **la mobilité, le tourisme, la culture, le territoire, le sport, l'économie, la communication, l'environnement**, etc.

Nous vous proposons de consulter le site <https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/preavis> où vous y trouverez tous les projets et réalisations qui ont été approuvés et finalisés durant ces 20 dernières années.

Vous pouvez également prendre connaissance des rapports annuels publiés sur le site <https://regiondenyon.ch/nous/documents-institutionnels>.

**Quelques informations sur le fonctionnement du DISREN**

Avec 30 préavis acceptés pour un montant DISREN total de CHF 14'035'000.00, l'outil mis en place atteint les objectifs fixés par Région de Nyon et permet une vraie solidarité entre les communes adhérentes au dispositif. **Près de 100 millions de fonds tiers, notamment cantonaux et fédéraux, sur un coût total de CHF 168'744'400.00 de projets subventionnés par le DISREN ont ainsi pu être levés.**

Les années 2020 à 2024 ont permis de montrer la force de l'outil pour soutenir la réalisation de projets à caractère régional portés par les différentes communes membres du dispositif. Ceci permet une vraie solidarité entre les communes adhérentes sur des objets dont elles n'ont pas seules la charge financière.

./.

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésérèx à Région de Nyon**

---

Les communes, associations ou privés souhaitant réaliser un projet (infrastructure ou équipement) relevant de l'intérêt régional peuvent bénéficier d'un cofinancement de Région de Nyon.

Actuellement, 37 communes adhèrent au DISREN, lequel est un outil proposé en option aux communes membres de Région de Nyon.

Les communes n'adhérant pas au DISREN ont toutefois la possibilité de participer financièrement à des projets DISREN, si elles le souhaitent.

**Pourquoi Chésérèx doit faire partie de Région de Nyon**

Le district de Nyon a le privilège d'avoir une organisation telle que Région de Nyon destinée à être un moteur et un partenaire fédérateur pour le développement durable du district.

Elle permet de coordonner des projets, études et réalisations et même d'obtenir, pour certains projets importants, des soutiens financiers des autorités cantonales, voire fédérales.

En mars 2024, le CI de Région de Nyon a validé un crédit pour l'élaboration d'une « Stratégie de développement régional 2025 – 2029 », vision des nécessités régionales dans un futur proche (à consulter sur <https://regiondenyon.ch/strategie-regionale>).

**Conclusion**

Etant donné les arguments et exemples mentionnés ci-dessus, démontrant la pertinence et la nécessité d'activer notre sens de la solidarité envers les communes du district de Nyon, nous vous proposons de répondre positivement à la motion de M. François Mathey adressée au Conseil communal lors de sa séance du 10 octobre 2024, laquelle demandait à la Municipalité de faire les démarches en vue de la candidature de notre commune à l'adhésion à Région de Nyon.

./.

---

**Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon**

---

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

- dans sa séance du 9 octobre 2025
- vu le préavis municipal 44/2025
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la candidature de la commune de Chésereux à l'adhésion à Région de Nyon, conformément à la motion de M. François Mathey.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 septembre 2025 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli



La Secrétaire  
  
F. Chambaz-Lacôte